



Le Saint-Siège

VOYAGE APOSTOLIQUE À GENÈVE

DISCOURS DU PAPE JEAN-PAUL II AU COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE*

Mardi, 15 juin 1982

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

1. Je vous remercie vivement des paroles que vous venez de prononcer concernant l'action du Saint-Siège et mes propres efforts. Et j'ai été très attentif à tout ce que vous avez dit de mon pays natal, du Salvador, du Moyen-Orient, du Liban, de la paix en général, car ce sont des situations qui tiennent particulièrement à cœur aux catholiques que je représente et elles demeurent très présentes à ma prière.

2. C'est pour moi une grande joie de saluer, au siège même du Comité international de la Croix-Rouge, les représentants qualifiés d'une Organisation envers laquelle l'humanité est si redevable! En effet, depuis sa fondation par Henri Dunant voici un peu plus d'un siècle, cette institution qui a germé dans le cœur de quelques citoyens suisses généreux a rencontré dans le monde entier un écho dont il convient de se féliciter.

Et à travers vos personnes, il plaît au Pape de rendre, à son tour, un vibrant hommage à tous les hommes et femmes de bonne volonté qui, dans le cadre de la Croix-Rouge, n'ont eu d'autre ambition que de servir, par humanité, leurs frères et sœurs qui souffraient à cause de l'inhumanité d'autres hommes, de conflits absurdes, ou de catastrophes naturelles.

Qui ne souscrirait par ailleurs aux principes fondamentaux de la Croix-Rouge, adoptés lors de sa vingtième Conférence, en particulier à l'engagement de "protéger la vie" et de "faire respecter la personne humaine" sans aucune discrimination, de favoriser "la compréhension mutuelle, l'amitié,

la coopération et une paix durable entre tous les peuples”.

3. Sans doute l'esprit même qui animait le fondateur de la Croix-Rouge et ses premiers collaborateurs m'interdit de souligner trop longuement les nombreux bienfaits qui sont dus à l'initiative du Comité international de la Croix-Rouge, et ma pensée se porte aussi évidemment vers l'œuvre admirable des Sociétés nationales de la Croix-Rouge, ainsi que vers leur fédération ou ligue internationale. La Croix-Rouge a apporté cette aide, au milieu de tant de guerres et de calamités, aux victimes civiles et militaires de conflits armés, aux blessés ou malades de tous les camps, comme aux réfugiés, aux prisonniers, aux familles dispersées, et ces jours ci spécialement au Liban. Cet esprit, c'est celui de l'abnégation, lequel sait trouver sa récompense dans la conscience du service rendu, dans le dévouement qui parfois n'hésite pas devant le sacrifice suprême, et se manifeste fréquemment dans l'exécution de tâches obscures mais combien nécessaires.

En accomplissant ses missions de secours, de soins et de réconfort, en donnant l'impulsion nécessaire et en soutenant les initiatives locales, en restant fidèle au propos de neutralité qui a caractérisé l'intuition première des fondateurs, en proposant avec respect mais ténacité son intervention au cœur même des conflits, la Croix-Rouge s'est acquis une autorité morale dans le monde entier. Ainsi l'efficacité de votre action ne se limite-t-elle pas à la multiplicité des services rendus pour soulager toutes les souffrances physiques et morales rencontrées, mais la compréhension que les belligérants et les autorités publiques doivent normalement témoigner à votre mission - dans le respect des conventions - entraîne pour vous des devoirs moraux qui approfondissent encore le domaine où s'exerce votre responsabilité auprès des Etats et des organisations internationales. Oui, vous contribuez à développer le droit international humanitaire, dont vous cherchez toujours à étendre le champ d'application.

4. A ce propos, dans le cadre des droits de l'homme, je me permets d'insister encore sur la torture et les autres traitements inhumains. Les gouvernements adhérant aux quatre Conventions de Genève se sont d'ailleurs engagés à interdire de tels traitements et à autoriser les délégués de la Croix-Rouge à visiter les internés et à s'entretenir sans témoins avec les détenus. Je souhaite que, sur ce point aussi, vos missions soient acceptées dans tous les pays, pour éloigner cette plaie vive de l'humanité. Ainsi, avec vos moyens spécifiques, vous contribuez à instaurer le respect des droits fondamentaux de l'homme et de sa dignité, unissant d'ailleurs sans distinction tous ceux qui, croyant ou non, sont épris de cet idéal.

5. Dans ce service de l'homme, les chrétiens rejoignent facilement les buts et la pratique de la Croix-Rouge. Ils trouvent dans leur foi un stimulant et des motivations supplémentaires pour voir dans l'homme blessé, avili ou dans la détresse, un prochain à aimer et à secourir, quelle que soit son identité; bien plus, il y voient la figure même du Christ qui s'est identifié au prisonnier, au malade, à l'étranger, à l'homme dépouillé de tout. Combien de pages de l'Évangile prennent ici un relief saisissant, à commencer par la parabole du bon Samaritain! Et pour ce qui est de la torture,

le chrétien est confronté dès son enfance avec le récit de la passion du Christ. Le souvenir de Jésus mis à nu, frappé, tourné en dérision jusque dans ses souffrances de l'agonie, devrait toujours lui faire refuser de voir un traitement analogue appliqué à l'un de ses frères en humanité. Spontanément, le disciple du Christ rejette tout recours à de tels moyens, que rien ne saurait justifier et où la dignité de l'homme est avilie chez celui qui est frappé comme d'ailleurs chez son bourreau.

6. L'Eglise catholique, pour sa part, se rencontre elle-même volontiers avec vos organisations. Durant les deux dernières guerres mondiales, par exemple, un travail concerté a été réalisé entre les initiatives de la Croix-Rouge et celles des organisations charitables catholiques. Cette collaboration s'est poursuivie pour assister les populations affamées par la guerre ou victimes des catastrophes naturelles, entre les diverses œuvres soutenues par l'Eglise et le Comité international de la Croix-Rouge et les Sociétés de la Croix-Rouge. Les rapports sont déjà importants sur le terrain, et je me réjouis de ce que le Saint-Siège et le Comité international de la Croix-Rouge soient en train d'étudier des formes de collaboration plus amples dans les activités en faveur de la paix.

7. Enfin, pour parvenir aux buts qu'elle s'est assignés, la Croix-Rouge doit être assurée du respect des Conventions internationales et des Protocoles additionnels par les divers Etats, et les autorités auxquelles il appartient d'en faire appliquer les sages dispositions. Avec vous, j'adresse un pressant appel afin que soient sincèrement et scrupuleusement observées les lois humanitaires contenues dans ces Conventions et même qu'elles soient au besoin complétées par des instruments internationaux contre les traitements inhumains et la torture en particulier. Elles pourraient fournir de sérieuses garanties pour la sauvegarde physique et psychologique des victimes, et le respect qui leur est dû. Tout homme, partout, devrait pouvoir compter sur de telles garanties. Et c'est le devoir de chaque Etat, soucieux du bien des citoyens, d'y souscrire sans réserve, et d'avoir à cœur de les faire passer en actes.

8. Heureux d'avoir pu vous exprimer mon estime et mes encouragements à poursuivre l'œuvre entreprise, je prie Dieu, le Dieu "riche en miséricorde", de bénir tous ceux qui, dans les services de la Croix-Rouge, à l'instar de la charité chrétienne, savent manifester aux personnes en détresse, et entraîner à leur endroit, un respect et un dévouement efficace qui humanisent notre monde tourmenté et déchiré. Et je le prie d'inspirer de tels sentiments à un nombre croissant de nos contemporains. Puisse l'humanité écouter davantage l'appel qui a si fortement ému Henri Dunant: "Nous sommes tous frères"!

**Insegnamenti di Giovanni Paolo II*, vol. V, 2 p. 2304-2307.

L'Osservatore Romano. Edition hebdomadaire en langue française n. 25 p.10.

La Documentation Catholique n.1833 p.656-657.

© Copyright 1982 - Libreria Editrice Vaticana

Copyright © Dicastero per la Comunicazione - Libreria Editrice Vaticana